

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 5 janvier 2021 à 19 h par vidéoconférence messenger

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Noëlla Daraiche, conseillère  
Monsieur Albin Fournier, conseiller  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller  
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

**2021-01-699**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption des procès-verbaux du 3 du 7 du 15 et du 17 décembre 2020®
- 4) Acceptation des déboursés de décembre 2020®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Renouvellement assurance de MMQ ®
- 7) Adoption des dépenses incompressibles®
- 8) Appel d'offres réservoir Manche-d'Épée ®
- 9) Appel d'Offres point d'eau service incendie®
- 10) Bail local du Club 50 ans et plus®
- 11) Démission du conseiller #5 ®
- 12) Suivi du maire et des conseillers
- 13) Correspondance;
- 14) Varia;
- 15) Période de questions
- 16) Levée de l'assemblée®

**2021-01-700**

**Adoption des procès-verbaux du 3, 7, 15 et 17 décembre 2020**

Il est proposé par Albin Fournier et résolu à l'unanimité de conseillers présents que les procès-verbaux du 3, 7, 15 et du 17 décembre 2020 soient adoptés tels que présentés par le Secrétaire-trésorier.

**2021-01-701**

**Acceptation des déboursés de décembre 2020**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursée de décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

2021-01-702

**Acceptation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 décembre 2020; en conséquence, après discussion, il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 22 427.04 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

2021-01-703

**Renouvellement assurance MMQ**

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
Que la municipalité renouvelle ses assurances pour 2020, par la MMQ, auprès du Groupe Ultima inc. au prix 24 419.00 \$.

2021-01-704

**Adoption des dépenses incompressibles**

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la liste des dépenses incompressibles et en autorise le paiement selon les disponibilités budgétaires 2021

<b>Code budgétaire</b>	<b>Nom du poste</b>
<b>Administration générale (conseil)</b>	
02 11 000 131	Rémunération de base des élus
02 11 000 133	Allocation de dépenses élus
02 11 000 200	Cotisations employeur
02 11 000 331	Frais cellulaire du Maire
<b>Gestion financière et administration</b>	
02 13 000 141	Salaire régulier – Administration
02 13 000 200	Cotisations employeur
02 13 000 252	CSST
02 13 000 321	Frais de poste
02 13 000 331	cellulaire DG et inspecteur
02 13 000 335	Internet
02 13 000 413	Vérification comptabilité
0213000 496	Frais de banque
<b>Greffé</b>	
02 14 000 141	Salaire régulier
02 14 000 200	Cotisations employeur
02 14 000 252	CSST
02 14 000 321	Frais de poste
<b>Autres</b>	
02 19 000 141	Salaire-Concierge bureau
02 19 000 200	Cotisation employeur
02 19 000 252	CSST
02 19 000 422	Assurance-Incendie
02 19 000 681	Électricité
<b>Police</b>	
02 21 000 441	Service-Sûreté du Québec
<b>Sécurité Incendie</b>	
02 32 000 141	Salaire régulier
02 32 000 200	Cotisations employeur

02 32 000 252	CSST
02 22 000 331	Téléavertisseur
02 22 000 429	Assurance incendie-Bâtiment et équipements
02 22 000 425	Assurance véhicules
02 22 000 429	Autres-accidents pompiers
02 22 000 442	directeur incendie
02 22 000 965	Immatriculation véhicule
02 22 000 681	Électricité

**Sécurité civile**

02 23 000 141	Rémunération
02 23 000 200	Cotisation employeur
02 23 000 252	CSST
02 23 000 331	Téléavertisseur

**Voirie municipale**

02 32 000 141	Salaire
02 32 000 200	Cotisations employeurs
02 32 000 252	CSST
02 32 000 331	Téléavertisseur et cell
02 32 000 339	Système de télécommunication
02 32 000 422	Assurance incendie
02 32 000 425	Assurance véhicule moteur
02 32 000 455	Immatriculation
02 32 000 631	Essence et huile diesel
02 32 000 681	Électricité

**Enlèvement de la neige**

02 33 000 443	Contrat déneigement
---------------	---------------------

**Éclairage des rues**

02 34 000 681	Électricité
---------------	-------------

**Transport collectif**

02 37 000 448	TACIM
02 37 000 970	transport sans frontières

**Réseaux de distribution de l'eau**

02 41 310 141	Salaire régulier
02 41 310 200	Cotisations employeur
02 41 310 252	CSST
02 41 310 422	Assurance Incendie
02 41 310 681	Électricité pompe réservoir MD
02 41 320 141	Salaire régulier
02 41 320 200	Cotisations employeur
02 41 320 252	CSST
02 41 320 321	Frais de poste
02 41 320 681	Électricité-Pont

**Cueillette et transport**

02 45 110 639	Bacs verts
02 70 121 681	Électricité

**Aménagement, urbanisme et zonage**

02 61 000 141	Salaire régulier
02 61 000 200	Cotisations employeur
02 61 000 252	CSST
02 61 000 494	Cotisation COMBEQ

**Tourisme**

02 62 200 141	Salaire
02 62 200 200	Cotisations employeur
02 62 200 252	CSST

**Centre communautaire**

02 70 121 141	Salaire régulier
02 70 121 200	Cotisations employeur
02 70 121 252	CSST
02 70 121 331	Téléphone
02 70 121 422	Assurance incendie
02 70 121 681	Électricité
02 70 122 422	Assurance Incendie
02 70 122 681	Électricité

**Piscines, plages port de plaisance**

02 70 140 515	Location bail accès Lac au Diable et Ancien dépotoir
---------------	--

**Activités de loisir**

02 70 190 999	Animation jeunesse Haute-Gaspésie
---------------	-----------------------------------

**Bibliothèque**

02 70 230 335	Abonnement globetrotter
02 70 230 422	Assurance Incendie
02 70 230 519	Location de volume

**Musée et centre d'exposition**

02 70 251 422	Assurance incendie
02 92 100 840	Intérêts – règlement d'emprunt
02 99 010 891	Intérêts – Emprunt temporaire
03 21 000 100	Remboursement en capital –
03 21 000 110	Remboursement en capital –

**Quote-part MRC haute Gaspésie****2021-01-705****Appel d'offres réservoir de Manche-d'Épée**

Considérant le constat fait pour les installation du réservoir d'eau de Manche-d'Épée;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement d'inviter Le Groupe Ohmega ainsi que Les Entreprises Allen pour des soumissions pour la réfection de l'ensemble des conduites et accessoires situés dans le réservoir d'eau potable du secteur Manche d'Épée, selon les devis produits par Norda Stelo.

**2021-01-706****Appel d'offres point d'eau service incendie à Manche d'Épée**

Considérant que le schéma de couverture de risque incendie oblige la municipalité de se munir d'un point d'eau servant à alimenter les camions en cas d'incendie à Manche-d'Épée;

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu unanimement d'inviter Les entreprises Allen Dumaresq inc. et Entreprises Roy Duguay & associés, et ce selon les plans et devis produits par Norda Stelo.

**2021-01-707****Bail du Club des 50 ans et plus**

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolut unanimement de renouveler le bail avec le club des 50 ans et plus comme suit :

Et d'autoriser le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité.

Entre :      Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine qui a sa place d'affaires au 104, Principale Madeleine Centre G0E 1P0, ici représenté par

Et dûment autorisé par une résolution du conseil municipal  
adopté le 05-01-2021  
(ci-après appelé le locateur)

Et : Club des 50 ans et plus de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-  
Madeleine

Et dûment autorisé par une résolution du conseil municipal  
adopté le

(ci-après appelé le locataire)

Lesquels parties conviennent de ce qui suit :

Le locateur loue au locataire, qui accepte l'emplacement ci-après décrit, à savoir :

Description

Local situé dans l'édifice Narcisse-Richard au 104, Principale Madeleine centre  
G0E1P0

Destination

Ledit emplacement ne sera utilisé par le locataire, que pour des fins de loisirs et  
réunion du Club.

Terme

La durée du bail sera de 5 ans à partir de la signature de tous les intervenants et à  
l'échéance sera renouvelé automatiquement et ce pour la même durée (5 ans)

Le locataire aura la faculté de renoncer à l'exécution du présent contrat à  
l'expiration de chaque période de 5 ans à partir de la date de signature de celui-ci,  
moyennant préavis par lettre recommandée au moins trois (3) mois à l'avance.

Loyer

Le loyer sera de 1.00 \$ par année

Cession ou sous-location

Le locataire ne pourra sous-louer en tout ou en partie l'emplacement loué ni ne  
pourra céder le bail ou tout droit dans le bail sans le consentement écrit préalable  
du locateur.

Charges

Le locataire devra en tout temps prendre soin des lieux loués et les tenir en bon  
état et aura seul la charge de nettoyer les lieux loués.

**2021-01-708**

**Démission du conseiller poste 5**

Considérant la démission du conseiller Marion Boucher poste 5;

Considérant que celle-ci survient à moins de 12 mois de l'élection municipale  
de novembre 2021;

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu unanimement que comme  
le prévoit l'article 337 de la loi sur les élections et les référendums, de ne pas  
aller en élection pour remplacer le conseiller démissionnaire.

### **Suivi du Maire et des conseillers**

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

### **Correspondance**

Monsieur le Maire fait lecture des diverses correspondances.

### **Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

### **Levée de l'assemblée**

**2021-01-709**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 45.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Joël Côté maire

\_\_\_\_\_  
Vital Côté directeur général